

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/316

Objet : Occupation du domaine public – Mise en place d'une règle de stationnement

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Monsieur CHEVALIER Kévin en date du 29 septembre 2025,

CONSIDERANT, la demande d'autorisation de stationner des fourgons pour des travaux au 6 rue Gustave Delory à SAINGHIN-en-WEPPE, présentée par Monsieur CHEVALIER, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit face aux n° 17-19 et 21, rue Gustave Delory entre 7h et 17h afin de permettre le stationnement de fourgons pour la réalisation de travaux au n°6 de ladite rue. **Cette mesure prendra effet, à partir du 30 septembre au 30 octobre 2025.**

ARTICLE 2 : Une signalisation d'interdiction sera mise en place par le demandeur et l'arrêté devra être affiché.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Monsieur CHEVALIER Kévin,
Madame la Commandante de la brigade de Gendarmerie de La Bassée,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 29 septembre 2025

Le Maire

Matthieu CORBILLON

